



Votre Maire,
Michel MANSOUX



Pour l'engagement de notre ville à limiter sa consommation énergétique et à respecter les biorhythmes, l'éclairage public sera désormais éteint de 00h30 à 5h du matin

JANVIER 2022

Toute l'actualité sur www.luzarches.net

AGENDA

JANVIER

ANNULÉ (COVID)

Le 16 : Vœux du Maire - Salle Blanche Montel

Le 30 : Concert des pianistes de l'École Municipale de Musique - 16h - Salle Blanche Montel

Permanences du bus itinérant du CIAS :

Vendredis 14 et 28 janvier 2022 de 9h à 16h30

Place de la Mairie

Dates limites d'inscription sur les listes électorales :

Entre le 1er janvier 2022 et le 4 mars 2022

Contactez-nous :

Le Maire, Michel MANSOUX :
michel.mansoux@luzarches.net

Services à la population : 01 30 29 54 54
mairiedeluzarches@luzarches.net

Service urbanisme :
urbanisme@luzarches.net

Police Municipale : 06 89 13 61 68

Conseil des sages :
conseildessages@luzarches.net

Secrétariat technique :
secretariat.technique@luzarches.net

ÉLECTIONS 2022 - INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes qui auront 18 ans pendant cette période devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils souhaitent voter.

ÉLECTIONS 2022 - DU CHANGEMENT POUR LES PROCURATIONS



Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

1. À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.
2. Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration. Si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
3. L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
4. Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » - Les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies :

1. L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées. La validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
2. L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Attention : Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE



Nouveaux horaires d'ouverture de l'accueil et du standard :

Lundi et jeudi : 14h - 17h

Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h puis 14h - 17h

Ouverture le samedi uniquement pour les rendez-vous.

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOTRE SAPIN DE NOËL !



Le SIGIDURS vous invite à présenter votre sapin lors de la collecte des déchets végétaux du 25 janvier ou à le déposer aux points de collectes, en respectant les règles suivantes :

- Dépouillé de toute décoration (crochets, guirlandes, boules, lumières, neige artificielle...)
- Sans le pied et les éventuels emballages
- Non emballé dans un sac plastique ou un sac à sapin
- Il ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur et 10 cm de diamètre pour le tronc (sinon, vous devrez le couper ou le déposer en déchèterie)

Les sapins de Noël ainsi collectés seront recyclés puis transformés en compost.



CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL : VOTE EN LIGNE !

Pour les fêtes de fin d'année, les Luzarchois ont décoré leurs maisons de leurs plus belles guirlandes !

Pour remercier nos riverains d'embellir Luzarches, nous vous proposons d'élire la maison la mieux décorée !

Vous avez la possibilité de voter pour la maison que vous préférez sur internet : www.luzarches.net, à la une de notre site « Concours des illuminations de Noël » jusqu'au 9 janvier inclus.



CONCERT DES PIANISTES DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

L'École Municipale de Musique de Luzarches vous invite à venir écouter ses pianistes !

Les élèves de la classe de piano et leur professeur vous feront découvrir ce bel instrument et le travail réalisé à l'école lors d'un concert.

Rendez-vous le 30 janvier, 16h, à la salle Blanche Montel.

⚠ Pass sanitaire et port du masque demandés



Directeur de la publication : Michel MANSOUX

Conception et rédaction : Service communication / Tirage : 2300 exemplaires par la société STIP Imprimerie sur papier 100% recyclé

Mairie de Luzarches : Hôtel de Ville - Place de la Mairie - 95270 Luzarches - Tél. : 01 30 29 54 54